

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT

### ARRETE n°2026-47

Arrêté du 7 mai 2026

### Délégation de signature : Directeur des Services Techniques

**Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,**

**VU** le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L5211-9 et L.5211-10,

**VU** le Code de la Fonction Publique,

**VU** la délibération du Conseil communautaire en date du 14 avril 2026 portant élection de Monsieur Jérôme LETOURNEAU en tant que Président de la Communauté d'agglomération,

**VU** la délibération du Conseil communautaire en date du 05 mai 2026 portant délégation d'attribution du conseil communautaire au Président,

**VU** l'arrêté portant nomination de Monsieur Bernard AUDRIC en qualité de Directeur des Services Techniques,

**CONSIDERANT** que le Président peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, donner délégation de signature aux directeurs des services de Clisson Sèvre et Maine Agglo,

**CONSIDERANT** la nécessité pour la bonne marche des affaires communautaires de procéder à une délégation de signature à Monsieur Bernard AUDRIC dans le strict respect des conditions visées ci-après,

### ARRETE

**ARTICLE 1** : Délégation de signature est donnée à Monsieur Bernard AUDRIC, dans le cadre de ses fonctions de Directeur des Services Techniques, en ce qui concerne :

➤ **Marchés Publics**

- Validation des devis et bons de commande dans la limite d'un montant inférieur à cinq mille euros hors taxes (5 000 € HT)
- Tous documents relatifs à l'exécution des marchés et accords-cadres entrant dans le périmètre de délégations (notamment : bons de commande, marchés subséquents, ordres de service, étude et validation des devis ...)

➤ **Mesures de gestion du personnel des services placés sous sa responsabilité :**

- Congés (annuels, de récupération et d'ARTT)
- Avis sur les autorisations spéciales d'absence
- Etats des frais de déplacements
- Etats de validation des heures supplémentaires ou complémentaires pouvant être placées par l'agent sur son Compte Epargne Temps
- Autorisation de remisage du véhicule de service à domicile
- Ordre de mission temporaire et permanent

➤ **Mesures Diverses**

- Tout courrier et courriel d'information et de rappel à la réglementation à destination des agents, collectivités, administrations et organismes partenaires sous réserve que celui-ci soit dépourvu de tout caractère décisionnel,

**ARTICLE 2 :** Délégation est donnée à Monsieur Bernard AUDRIC pour déposer plainte auprès de la Gendarmerie nationale, au nom de la Communauté d'agglomération, pour toute dégradation subie par un équipement communautaire ou pour tout dommage causé à la communauté ou à l'un de ses agents.

**ARTICLE 3 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bernard AUDRIC, la délégation de signature qui lui est consentie à l'article précédent sera exercée par Madame Hélène BARTHELEMY, Directrice Générale des Services.

**ARTICLE 4 :** Une copie du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté sera notifié à Monsieur Bernard AUDRIC qui accepte cette délégation, et sera transmis à Monsieur le Comptable public.

**ARTICLE 6 :** Madame la Directrice Générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

#signature1#

Notifié à Monsieur Bernard AUDRIC  
Le

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de son caractère exécutoire.